

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
23 janvier 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 23/01/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Dominique FOINANT, Rose-Marie FALQUE à Jocelyne CAREL, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Christophe SONREL à Olivier MARTET

Absents : Christian GEX, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY

Secrétaire de séance : Monsieur René WAGNER

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....4
Votants.....25

Délibération 2025 002

ADIMNISTRATION GENERALE

Document d'orientation budgétaire 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	4	25	0	0	0

DOB en annexe

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires 2025 du PETR annexée au présent rapport ;

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération
- **AUTORISE** le président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 29 janvier 2025
Philippe DANIEL,
Président.


Philippe DANIEL

